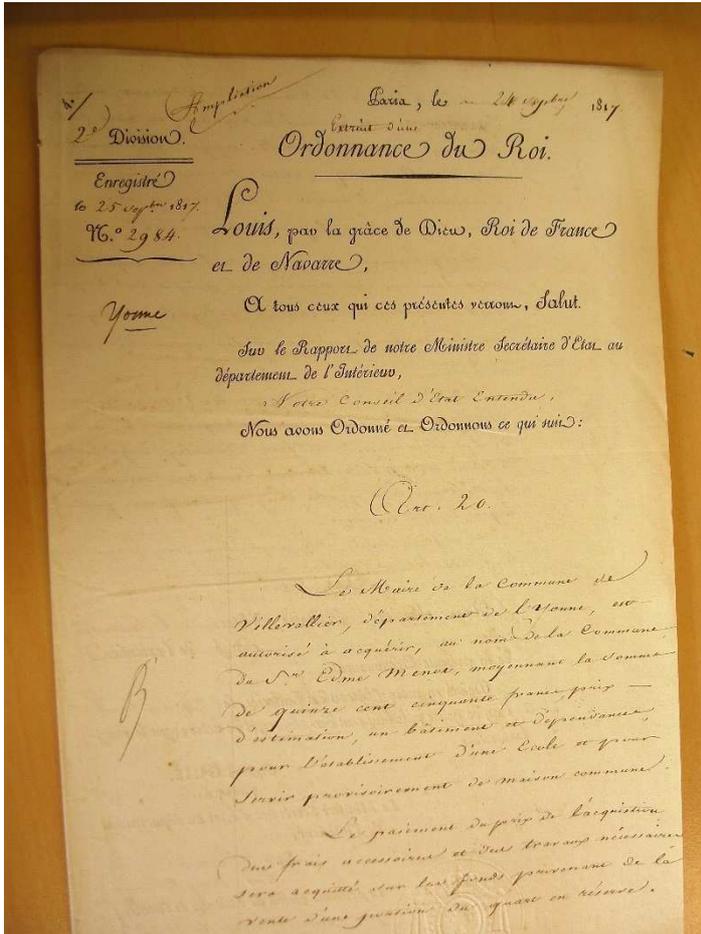


L'ÉCOLE A VILLEVALLIER

Au début de l'année 1817 la Municipalité fait une demande d'acquisition d'un bâtiment pour servir de "maison d'éducation" et, momentanément, de "chambre municipale". Ce bâtiment est destiné aussi à accueillir le logement de l'instituteur.



Par une ordonnance du roi Louis XVIII du 24 Septembre 1817, la commune est autorisée à acheter une maison et ses dépendances, vendues par Monsieur Edmé Monot, pour la somme de 1550 francs. Cette première école s'est situé rue du Carême-Prenant.

Le 17 Juillet 1840, une délibération est prise pour l'acquisition d'une autre maison. En effet, malgré des travaux déjà effectués, l'école est en très mauvais état et insuffisante au besoin de la population. La salle de classe mesure 3m30 au carré et est censée accueillir 80 élèves !

Le 2 Février 1840, Monsieur Gallois, Maire, avait acheté une maison, suite à la faillite de son propriétaire, avec l'intention de la rétrocéder à la commune pour servir d'école et de Mairie. Ce sera chose faite le 20 Août 1840 et l'ancienne école sera vendue aux enchères en 1841 pour la somme de 1600 francs. Cette bâtisse se trouve "Grande Rue", maintenant rue

Verdeau, sur le terrain occupé par la Mairie annexe et l'école actuelle.

Le 14 Janvier 1848, une donation est faite par Mademoiselle Mocquot, dite sœur Placide, désireuse de contribuer par tous ses moyens à l'éducation à donner aux jeunes filles. Elle propose un don de 4000 francs, à charge pour la commune de faire venir deux sœurs de Charité de Ligny-le-Chatel en tant qu'institutrices. La commune devra pourvoir gratuitement au logement et au chauffage des deux religieuses et des élèves. Une lettre envoyée par le curé qui propose un don de 1000 francs et un supplémentaire de Mademoiselle Mocquot de 1000 francs restera sans réponse et la donation sera rejetée.

Il existera toutefois une école religieuse chargée principalement d'apprendre des travaux de couture aux filles. Cette école fonctionne grâce aux dons de deux personnes, les sœurs Vermillet, qui, désirant mettre fin à un état provisoire, proposent de donner à la commune une maison d'école qui deviendrait école communale de filles, à charge pour celle-ci d'entretenir le bâtiment et de régler les charges comme le traitement des deux religieuses qui continueraient d'assurer les cours. La commune refuse, prétextant ne pas pouvoir supporter les frais, et l'enseignement pour les filles n'étant pas obligatoire !

En 1860 la Congrégation de la Providence de Sens demande l'achat d'une maison "située sur les bords de l'Yonne à l'ouest du village" ainsi que la reconnaissance de leur école de filles par la commune. Celle-ci refuse craignant qu'un jour l'école religieuse ne devienne communale et ne soit à sa charge et juge que cette école n'est d'aucune utilité dans le village, les filles allant à l'école à St-Julien-Du-Sault.

Le 30 avril 1866, le préfet donne son accord arguant que "La Protestante" ayant été autorisée à établir un temple dans la commune, il paraît équitable d'accorder aux catholiques la même sollicitude. L'inspecteur d'académie et le Président Mac Mahon accorderont également cette autorisation.

Le 11 Juin 1866, une demande est faite pour l'ouverture d'une deuxième classe à l'école des garçons, celle existante ne peut accueillir que 32 élèves alors qu'ils sont 60. Une décision est prise pour détruire la salle existante et construire un nouveau bâtiment plus grand. Il s'agit de celui existant encore.

Il est peut-être bon de signaler que le 20 octobre 1870, la 1^{ère} colonne prussienne se dirigeant de Joigny à Courtenay et trouvant le pont coupé, fit mettre le feu à la Mairie et au logement de l'instituteur. Heureusement seules la toiture et la cage d'escalier seront touchées.

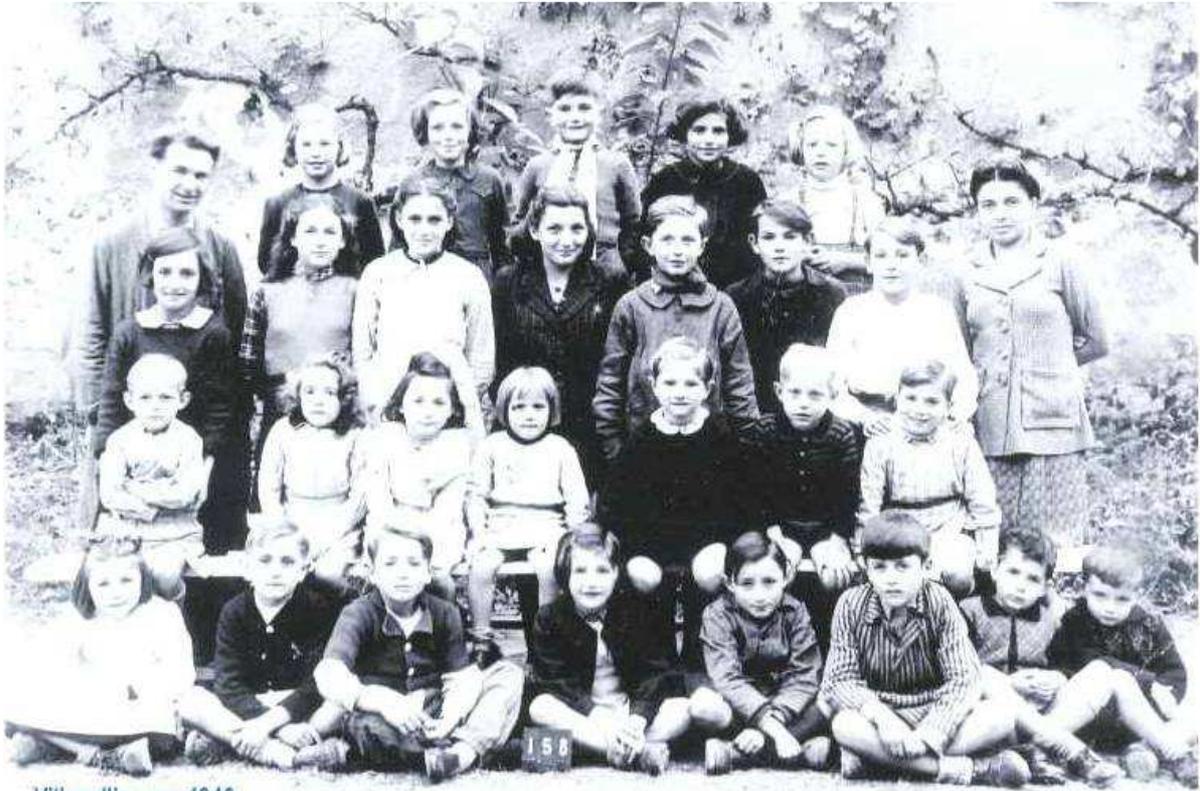
Le 4 mars 1876, une demande est faite auprès du préfet pour convertir l'école de garçons en école mixte. Le Maire refuse d'autoriser l'instituteur à recevoir des jeunes filles, aucun fonds n'étant disponible pour les accueillir. De plus, il prétend que certaines jeunes filles étant protestantes, seraient astreintes à fréquenter une école dont l'instituteur est catholique ! A cette époque il n'y avait pas encore la séparation de l'Eglise et de l'Etat !

En 1878, malgré le mécontentement du prêtre, il est décidé d'acheter un bâtiment pour y installer une école de filles. Le préfet donne son accord, ainsi que l'inspecteur d'académie. Une maison avec cour et jardin "située sur la rue principale" est achetée en 1879 et l'école de filles ouvrira la même année.

En 1906, une décision sera prise pour la création d'un jardin scolaire sur l'emplacement de l'ancien cimetière désaffecté depuis 1866.

Plus tard, filles et garçons seront réunis dans l'école actuelle qui comprendra tout d'abord toutes les sections dans une même salle avant la création d'une deuxième en 2005.

Les élèves sont 40 à fréquenter notre école cette année. Quand on pense qu'ils étaient 60 dans une même salle et avec un seul instituteur un siècle et demi plus tôt ! Que de changements !



Villevallier env 1946

Classe de Mr et Mme VERGNE



Ecole de Villevallier

Villevallier, Année 2010 / 2011

0500

Mr Lagrange et Mme Barra